

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Tourisme : Office de tourisme – Avenant au Contrat de DSP avec la SPL en vue de sa rupture anticipée

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'exploitation des installations touristiques, la CCSN et la SPL confluence se sont entendues pour une reprise, en régie, de l'Office de Tourisme. Cette reprise intervenant le 1^{er} avril 2023, il convient à compter de cette date de résilier par anticipation la convention de délégation de service public avec la SPL Confluence dont l'échéance arrivait initialement à son terme le 31 décembre 2024.

Les dispositions inhérentes à la reprise de l'activité, de son actif et de son personnel ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial du 24 février 2023

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser Madame la Présidente ou sa Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire de signer l'avenant de résiliation à la convention de délégation de service public avec la SPL Confluence et tous documents y afférents.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY